

8630-5-

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 ter**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française  
 Provincial et communal

Libre confessionnel  
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.*

Date et signature :  
*le 14 décembre 98.*



2. Intitulé de la section :

**Peintre en carrosserie.**

CODE : 2740 17 S 20 E 1

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 2 pages.

4. Classement de la section :

Enseignement secondaire du degré :

supérieur  inférieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification de « Peintre en carrosserie », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de la section : (3)

274017520E1

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de forma- tion (4)	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de pé- riodes (2)
Préparation en peinture de carrosserie	ESIT	274003 U11E1	205		200
Pistoleur en carrosserie	ESIT	274008U11E1	205		180
Peinture de carrosserie	ESST	274018U21E1	205	X	360
Techniques de communication et bases de la législation professionnelle	ESST	035004U21E1	001		40
Stage : peinture en carrosserie	ESST	274019U21E1	205	X	240
Epreuve intégrée de la section : peintre en carrosserie	ESSQ	274017U22E1	205		16

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	1036
B) nombre de périodes professeur	801 minimum

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Néant Le 27/01/1999

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

Signature :

31 JAN. 1999

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(5) Soit ESIT, ESIS, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

## 1. Finalités de la section

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, la formation doit :

- 1.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques.

### 1.2. Finalités particulières

Le peintre en carrosserie (h/f) doit, en tant que travailleur qualifié, être capable d'exécuter, sous sa propre responsabilité et de manière autonome, tous les travaux de peinture sur les carrosseries ou parties de carrosseries de toute nature.

A l'aide d'une documentation technique, en utilisant de façon rationnelle l'outillage et en respectant la réglementation d'hygiène et de sécurité en vigueur, il/elle exécute principalement les travaux suivants en se basant sur l'ordre des travaux :

1. Examiner l'état des surfaces à peindre.
2. Déterminer les matériaux à utiliser et le processus de travail.
3. Préparer les surfaces à peindre en tenant compte du type de recouvrement.
4. Cacher les surfaces et déposer, si nécessaire, les éléments qui ne sont pas à peindre.
5. Faire le mélange souhaité en tenant compte de la viscosité à obtenir et de la nuance du produit à appliquer.
6. Appliquer et sécher les couches nécessaires.
7. Nettoyer et rénover les surfaces qui n'ont pas été peintes et exécuter les travaux de remontage si nécessaire.
8. Appliquer les motifs décoratifs.
9. Contrôler les travaux qu'il/elle a exécutés lui/elle-même.

### 1.1. Accès à la profession

Pour exercer l'activité professionnelle de carrossier-réparateur, le candidat doit prouver qu'il réunit les connaissances énumérées ci-après :

1. Les connaissances de gestion prévues à l'article 8 de l'arrêté royal du 25 février 1971 fixant les mesures d'exécution de la loi du 15 décembre 1970.
2. Les connaissances professionnelles prévues à l'arrêté royal du 10 mars 1982.

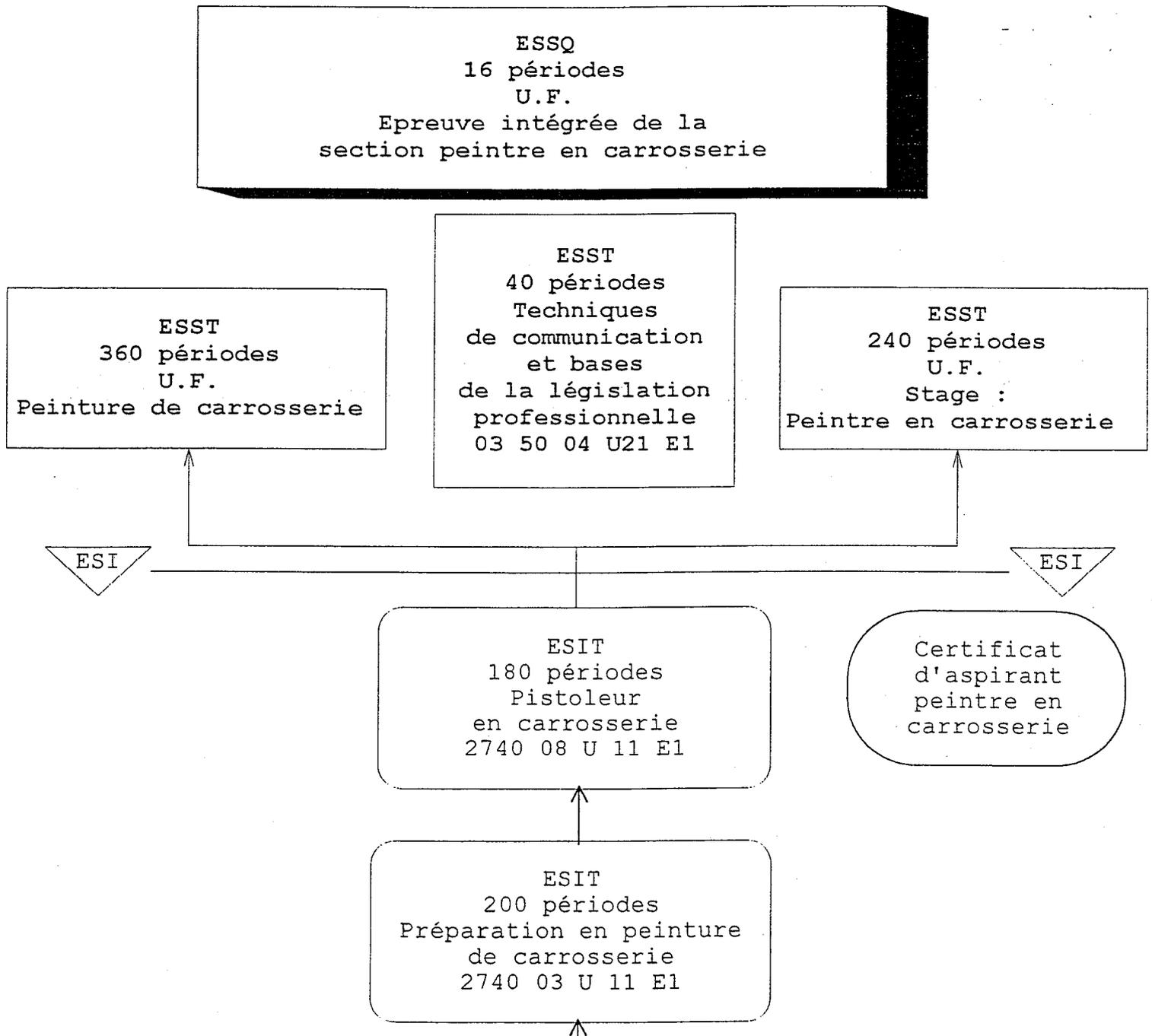
Le certificat de "*Connaissances de gestion*", ESIQ de 160 périodes  
ou

Le certificat de "*Connaissances de gestion*" ESSQ de 160 périodes répond aux exigences du point 1.

Le certificat de qualification de "*Tôlier en carrosserie*" ESS, complété par le certificat de qualification de "*Peintre en carrosserie*" ESS, répond aux exigences du point 2.

2.1. Organigramme de la section

Section :  
PEINTRE EN CARROSSERIE ESS



2.2. Néant

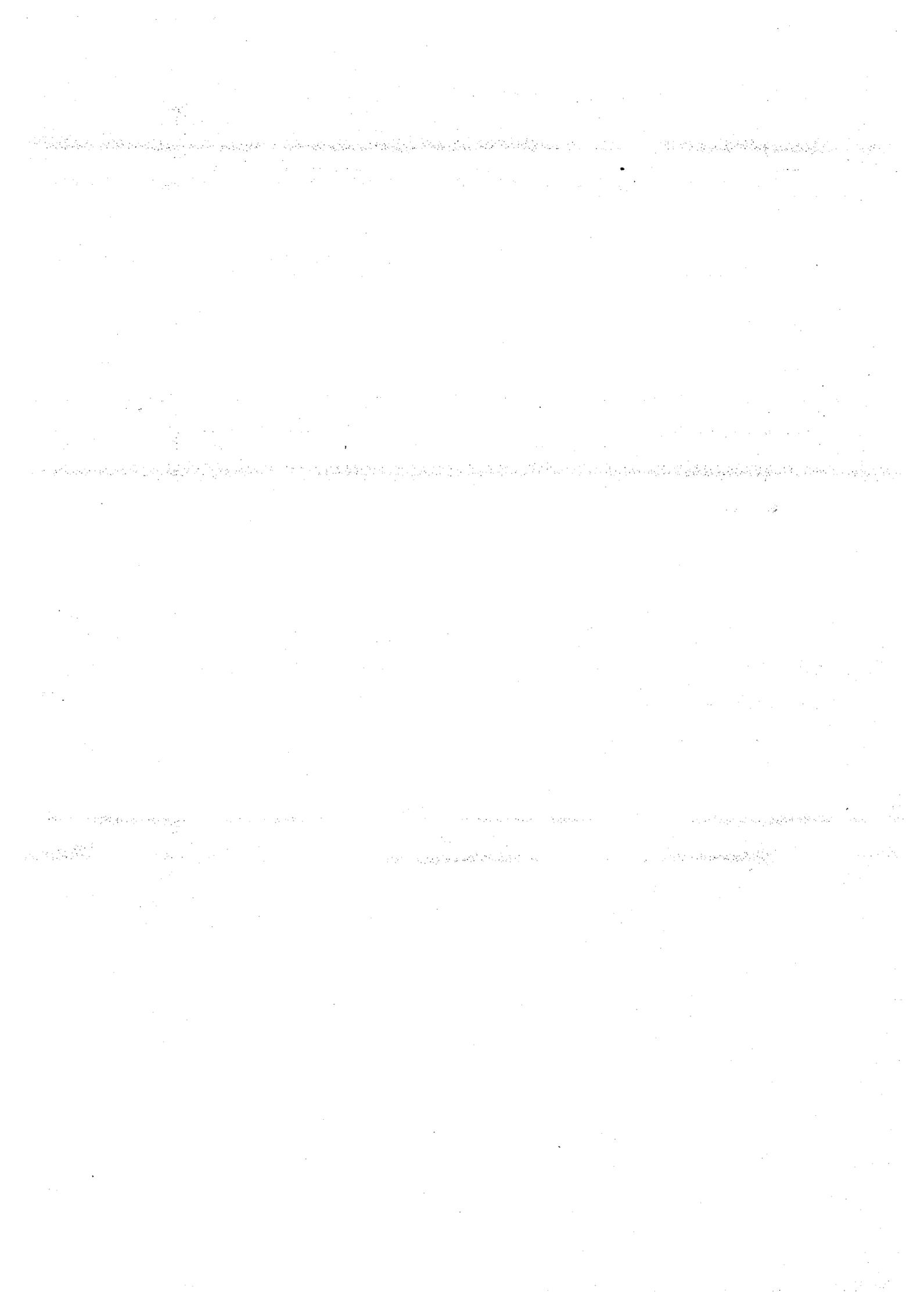
### 3. Profil professionnel

#### Peintre en carrosserie (approbation le 15.06.95.)

Le peintre en carrosserie (h/f) doit, en tant que travailleur qualifié, être capable d'exécuter, sous sa propre responsabilité et de manière autonome, tous les travaux de peinture sur les carrosseries ou parties de carrosseries de toute nature.

A l'aide d'une documentation technique, en utilisant de façon rationnelle l'outillage et en respectant la réglementation d'hygiène et de sécurité en vigueur, il/elle exécute principalement les travaux suivants en se basant sur l'ordre des travaux :

1. Examiner l'état des surfaces à peindre.
2. Déterminer les matériaux à utiliser et le processus de travail.
3. Préparer les surfaces à peindre en tenant compte du type de recouvrement.
4. Cacher les surfaces et déposer, si nécessaire, les éléments qui ne sont pas à peindre.
5. Faire le mélange souhaité en tenant compte de la viscosité à obtenir et de la nuance du produit à appliquer.
6. Appliquer et sécher les couches nécessaires.
7. Nettoyer et rénover les surfaces qui n'ont pas été peintes et exécuter les travaux de remontage si nécessaire.
8. Appliquer les motifs décoratifs.
9. Contrôler les travaux qu'il/elle a exécutés lui/elle-même.



**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION <sup>(1)</sup>**  
**~~UNITES DE FORMATION~~<sup>(\*)</sup>**

Annexe 4  
Page 1

**« PEINTRE EN CARROSSERIE » E.S.S.**

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime I définitif	Intitulé régime I définitif	Code régime I provisoire	Intitulé régime I provisoire	Cirso	Intitulé régime 2	Niveau	Type formation	Nombre périodes
-----	-----		Peintre en carrosserie	-----	Néant			

S E C T I O N

U F



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) *Jean Steensels* Date et signature (2) *04 juillet 96*

**2. Intitulé de l'unité de la section : (2) Préparation en peinture de carrosserie**

CODE (3) 27 40 03 U 11 E1

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 3 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui       (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 4 page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 2740 e 3 U 11 E1

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

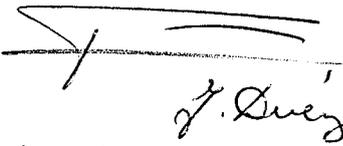
Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Travaux pratiques peinture et méthode	P.P.	C	160
Technologie peinture	C.T.	J	40
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	-----
		Total des périodes	200

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

*Néant le 13/08/96* 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COULLINET  
INSP. COORD.

Date : 21 AOUT 1996

Signature :

-----  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)  
 D8BIS/UF: au 01.03.96

### 3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 3.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 3.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 3.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 3.2. FINALITES PARTICULIERES

- 3.2.1. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à préparer un travail de peinture.
- 3.2.2. Développer les techniques et connaissances nécessaires à la préparation des différents supports en vue de recevoir les couches de fond, de les appliquer et de réaliser les procédés d'étanchéité et de protection des carrosseries.
- 3.2.3. Développer des attitudes :
  - de soin;
  - de précision;
  - d'ordre;
  - de sécurité.

## **4. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **4.1. FRANCAIS**

**Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :**

- Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation.
- Répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.
- Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

**S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair. A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules; l'écriture sera lisible.

## **4.2. MATHEMATIQUES**

### ***4.2.1. Calcul mental***

- Maîtriser les tables d'addition (somme de 2 nombres naturels inférieurs à 100).
- Maîtriser les tables de multiplication (produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10).
- Multiplier un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.
- Diviser un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.

### ***4.2.2. Calcul écrit et problèmes***

En exploitant des situations simples, en relation avec le vécu social ou professionnel du candidat et en donnant un sens aux activités mentales sollicitées :

- Additionner, soustraire, multiplier 2 nombres naturels.
- Calculer une valeur approchée (jusqu'à 2 décimales) du quotient de 2 nombres naturels.
- Prendre une fraction d'une quantité.
- Prendre un pourcentage d'une quantité.
- Choisir l'unité la plus adéquate pour mesurer une grandeur.
- Effectuer des conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité et de masse.
- Calculer l'aire et le périmètre du rectangle, y compris le cas particulier du carré.
- Calculer l'aire, le volume du parallélépipède rectangle, y compris le cube.

### ***4.2.3. Constructions géométriques***

- Déterminer la distance entre 2 points, un point et une droite, deux droites.
- Reconnaître et tracer aux instruments deux segments de droites parallèles.
- Reconnaître et tracer aux instruments deux segments de droites perpendiculaires.
- Construire un carré, un rectangle aux instruments sans autre contrainte que de respecter une ou deux conditions de position ou de mesures de longueur.

- Diviser un cercle de diamètre donné en quatre parties égales.
- Construire aux instruments :
  - Un triangle rectangle connaissant la mesure de deux côtés.
  - Un triangle isocèle connaissant la base et la hauteur.
  - Un trapèze rectangle connaissant la mesure de deux bases et la distance qui les sépare.

### Remarques

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 13 personnes pour les travaux pratiques.

# PROGRAMME DES COURS

## Cours : TRAVAUX PRATIQUES PEINTURE ET METHODE

- C 1 - Reconnaître les outils de peinture
- C 2 - Reconnaître les équipements du peintre
- C 3 - Laver un véhicule à l'eau et / ou à la vapeur
- C 4 - Identifier des supports (tôles zinguées,...)
- C 5 - Dégraisser tôles et peintures
- C 6 - Préparer les différents supports en vue de recevoir un primer

### Critères de qualité

- Respect des mesures de sécurité et d'hygiène générales (MSHG)
- Respect des consignes d'exécution
- Respect des données du fabricant

- C 7 - Réaliser des opérations de masticage

### Critères de qualité

- Respect des MSHG
- Respect des consignes d'exécution
- Respect des données du fabricant
- Respect de l'uniformité

- C 8 - Dresser le mastic par ponçage

### Critères de qualité

- Respect des MSHG
- Respect des consignes d'exécution
- Respect de la granulométrie des papiers à poncer
- Respect de l'uniformité

**C 9 - Masquer**

Critères de qualité

- Respect des zones à ne pas peindre
- Minutie

**C 10 - Appliquer des apprêts sur les différents supports**

Critères de qualité

- Respect des MSHG
- Respect des consignes d'exécution
- Respect des pressions recommandées
- Respect des données du fabricant

**C 11 - Poncer les apprêts**

Critères de qualité

- Respect des MSHG
- Respect des consignes d'exécution
- Respect de la granulométrie des papiers à poncer
- Respect de l'uniformité

**C 12 - Réaliser les différents procédés d'étanchéité et de protection de carrosserie**

Critères de qualité

- Respect des MSHG
- Respect des consignes d'exécution
- Respect de l'aspect visuel
- Respect des données du fabricant

**C 13 - Appliquer, à partir d'un mélange donné, un type de peinture de finition sur des intérieurs d'éléments de l'automobile**

**C 14 - Différencier les déchets**

**Cours : TECHNOLOGIE PEINTURE**

**C 1 : Mesures générales de sécurité et d'hygiène**

- Transport et stockage des produits
- Mesures sur l'incendie
- Premiers secours : \* projections dans les yeux  
\* projections sur la peau  
\* voies respiratoires
- Fuites aux récipients

**C 2 - Identifier les symboles, suivant la norme C.E.E., des produits dangereux utilisés.**

**C 3 - Reconnaître les outils individuels du préparateur-peintre**

**C 4 - Caractériser l'équipement individuel**

- Le vêtement de travail
- Les chaussures de sécurité
- Les gants de caoutchouc
- Les lunettes de protection
- Les types de masques respiratoires

**C 5 - Identifier et caractériser, les opérations de travail :**

- Le dégraissant
- Les enduits polyesters
- Les abrasifs
- Les impressions (Primer)
- Les apprêts à deux composants
- Les durcisseurs
- Les diluants
- Les isolants

**C 6 - Identifier**

- Tôle neuve laminée à froid
- Tôle zinguée
- Tôle traitée à l'électrophorèse, cataphorèse
- Matériaux de synthèse

**C 7 - Identifier et caractériser, les opérations de travail lors de l'utilisation :**

- Des fixateurs;
  - Des plastifiants;
- sur des matériaux de synthèse rigides ou souples.

**C 8 - Le compresseur**

- Description sommaire
- Entretien
- Mesures de sécurité

**C 9 - Le pistolet**

- Différents types
- Description
- Entretien et pannes

**C 10 - Les ponceuses**

- Différents types et mouvements
- Caractéristiques
- Mesures de sécurité et d'hygiène

**C 11 - L'aire de préparation**

- Utilité
- Description
- Entretien

**C 12 - Protection des tôles**

- L'anticorrosion
- L'insonorisant
- Les cires corps creux

**C 13 - Entretien des peintures**

- Les produits nettoyants
- Les polis
- Les cires

## 9. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de réaliser les capacités des travaux pratiques peinture et méthode :

- C 3
- C 4
- C 5
- C 6
- C 7
- C 8
- C 9
- C 10
- C 11
- C 12
- C 14

dans une qualité commercialisable et dans une situation au moins.

En technologie peinture, l'étudiant doit être capable de maîtriser les capacités :

- C 1
- C 2
- C 4
- presque'entièrement C 5
- C 6
- C 7
- l'aspect sécurité et hygiène de C 8 et C 10
- citer les produits utilisés en C 12 et C 13.

**10. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre-confessionnel
- Provincial-et-communal
- Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.*

Date et signature  
*06.12.96*



2. Intitulé de l'unité de formation :

**PISTOLEUR EN CARROSSERIE.**

CODE (3): *24008 U M E 1*

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de:
  - du degré:
  - (1) transition
  - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

- 6. Caractère occupationnel :  (1) oui     (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 page(s)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration



## 3. Finalités de l'unité de formation

### 3.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 3.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 3.2. Finalités particulières

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant doit être capable de :

- 3.2.1. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à réaliser des travaux de peinture limités à des éléments;
- 3.2.2. Développer des attitudes :
  - de soin;
  - de précision;
  - d'ordre;
  - de sécurité.

## 4. Capacités préalables requises

### 4.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

#### En travaux pratiques peinture et méthode

- Laver un véhicule à l'eau et/ou à la vapeur.
- Identifier des supports (tôles zinguées...).
- Dégraisser tôles et peintures.
- Préparer les différents supports en vue de recevoir un primer.
- Réaliser des opérations de masticage.
- Dresser le mastic par ponçage.
- Masquer.
- Appliquer des apprêts sur les différents supports.
- Poncer les apprêts.
- Réaliser les différents procédés d'étanchéité et de protection de carrosserie.
- Différencier les déchets.

#### En technologie peinture

A partir d'une situation-problème :

- Citer les mesures générales de sécurité et d'hygiène.
- Identifier les symboles des produits dangereux utilisés.
- Identifier et caractériser les opérations de travail :  
[dégraissant, enduits polyesters, abrasifs, impressions (primer), apprêts à deux composants, durcisseurs, diluants, isolants].
- Identifier les tôles et matériaux de synthèse.
- Identifier et caractériser les opérations de travail lors de l'utilisation :  
des fixateurs,  
des plastifiants,  
sur des matériaux de synthèse rigides ou souples.

### 4.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : "Préparation en peinture de carrosserie".

## **7. Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 13 personnes pour les travaux pratiques.

## 8. Programme

### 8.1. Cours : Travaux pratiques peinture et méthode

Les capacités de ce programme seront réalisées dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène générale telles que le prévoit la réglementation, tant au niveau emploi, qu'au niveau utilisation et élimination des produits dangereux et toxiques.

C 1 Examiner l'état des surfaces à peindre et déterminer les matériaux à utiliser.

C 2 Préparer les surfaces à peindre.

#### Critères de qualité :

- La surface doit présenter un rendu lisse, sans dénivellation ni porosité.
- Respect de la granulométrie des papiers à poncer.

C 3 Repérer, déterminer et préparer la laque.

#### Critères de qualité :

- Respect des données du constructeur.
- Respect de la codification du fabricant.
- Respect des données de dilution.
- Utilisation du viscosimètre ou des réglettes de dilution.

C 4 Fabriquer une teinte.

#### Critères de qualité :

- Respect du nom de la teinte.
- Respect du numéro d'identification du produit.
- Respect des valeurs quantitatives de ses composants.

C 5 Utiliser la cabine de peinture.

Critères de qualité :

- L'air primaire doit être suffisamment filtré.
- L'objet à peindre doit être exempt de toute particule quelconque.
- Les vêtements doivent être conçus pour ne pas libérer des fibres dans l'air.
- L'air comprimé doit être exempt de poussière, d'eau et d'huile.
- La peinture doit être exempte d'impuretés et de pigments agglomérés.

C 6 Appliquer la peinture sur :

- C 6.1 un élément brillant direct
- C 6.2 un élément en raccord noyé métallisé et vernis
- C 6.3 appliquer sur un élément, une base avec voilage dans l'élément voisin et vernis
- C 6.4 exécuter des retouches locales
- C 6.5 réaliser la peinture d'un bloc avant ou arrière.

Critères de qualité :

- Matériel impérativement propre.
- Respect de la pression recommandée.
- Respect de la distance d'application.
- Respect de la température d'application.
- Respect du degré de brillance de la surface avoisinante.

C 7 Peindre des éléments en matériaux de synthèse.

Critères de qualité :

- Respect des données du fabricant.
- Respect à l'emploi du produit de nettoyage de l'agent de démoulage.

C 8 Utiliser les moyens mis à la disposition pour activer le séchage.

C 9 Remédier aux défauts.

C 10 Exécuter les travaux de parachèvement.

C 11 Stocker les déchets à éliminer.

## 8.2. Cours : Technologie peinture

- C1 Identifier les symboles de mise en oeuvre suivant les normes CEE.
- C2 Descriptif du mélangeur, utilisation.
- C3 Expliquer la composition des microfiches.
- C4 Définir ou expliquer sommairement :
- la couleur
  - peinture acrylique
  - peinture polyuréthane
  - peinture métallisée
  - diluants, solvants, liants
  - pigments, pouvoir couvrant
  - durcissement, sécatifs, peroxydes
  - décoloration, différence de ton.
- C5 Identifier les défauts et remèdes.
- C6 Les matériaux de synthèse :
- origine, composition
  - fabrication d'éléments de carrosserie
  - avantages, inconvénients
  - précautions.
- C7 L'infrarouge, définition, utilisation.
- C8 Règlement sur l'élimination des produits toxiques et dangereux.



## 9. Capacités terminales

A l'issue de l'unité de formation, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de réaliser les travaux pratiques, peinture et méthode :

- C 2
- C 3
- C 4
- C 5
- C 6
- C 6.1
- C 6.2
- C 6.3
- C 6.4
- C 6.5
- C 7
- C 8
- C 9
- C 10
- C 11

Dans une qualité commercialisable et dans une situation au moins.

En technologie peinture, l'étudiant doit être capable de maîtriser les capacités :

- C 2
- C 3
- Presque entièrement C 4
- C 5
- C 6
- C 8 : citer des éléments.

## **10. Chargé de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant.

CC30-63

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du conseil de coordination.*

Date et signature :  
*le 14 décembre 1998*

2. Intitulé de l'unité de formation :

**Peinture de carrosserie.**

Code de l'U.F. : <i>274018U 21, E1</i>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :  transition  qualification
- Du degré :  inférieur  supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  oui  non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration



## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. *Finalités générales*

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit:

- 1.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. *Finalités particulières*

1.2.1. Développer, dans le respect des règles du bien-être, en autonomie, les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation de peinture telles que :

- fabriquer une teinte;
- corriger une teinte;
- appliquer les différentes peintures sur un bloc avant, un bloc arrière, un flanc et sur des éléments en matériaux de synthèse.

1.2.2. Développer des attitudes :

- de soin,
- de précision,
- d'ordre,
- de sécurité.

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. *Capacités préalables requises*

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant devra être capable de satisfaire à un ensemble de tests sur les capacités terminales de l'unité de formation :

ESIT : "*Pistoleur en carrosserie*".

### 2.2. *Titres pouvant en tenir lieu*

ESIT : "*Certificat d'Aspirant peintre en carrosserie*"

Ou

CPSI : "*Carrosserie*" (3<sup>e</sup> année de perfectionnement de régime 2)

### **3. Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 13 étudiants pour les travaux pratiques.

## 4. Programme des cours

### 4.1. COURS : TRAVAUX PRATIQUES DE PEINTURE DE CARROSSERIE ET METHODE

Dans le respect des règles de bien-être et en autonomie, l'étudiant sera capable de :

C 1 - Préparer et/ou vérifier les surfaces à peindre des différentes parties d'un véhicule.

*Critère de qualité : la surface doit être dégraissée, dépoussiérée et présenter un rendu lisse, sans dénivellation ni porosité.*

C 2 - Repérer et déterminer la laque.

*Critère de qualité : respect des données du constructeur, respect de la codification du fabricant.*

C 3 - Fabriquer une teinte.

*Critère de qualité : respect du nom de la teinte, respect du numéro d'identification, respect des valeurs quantitatives de ses composants.*

C 4 - Corriger une teinte.

*Critère de qualité : respect des variantes du fabricant, respect des composants.*

Appliquer sur un élément posé ou déposé d'un bloc avant, d'un bloc arrière, d'un flanc :

C 5 - Une laque à brillant direct.

C 6 - Une base métallisée et les couches de vernis.

C 7 - Une laque à effets spéciaux.

C 8 - Une base hydrodiluable et les couches de vernis.

*Critère de qualité : respect de la propreté du support, respect des méthodes d'application. La peinture sera d'une qualité commercialisable.*

C 9 - Effectuer des réparations en raccord noyé.

*Critère de qualité : respect des données de différents produits auxiliaires qui facilitent le travail de raccord.*

C 10 - Remédier aux imperfections.

C 11 - Exécuter les travaux de parachèvement.

C 12 - Stocker les déchets à éliminer.

C 13 - Régler et entretenir la cabine de peinture.

C 14 - Entretenir les équipements collectifs.

C 15 - Peindre des éléments en matériaux de synthèse.

#### **4.2. COURS : TECHNOLOGIE DE LA PEINTURE DE CARROSSERIE**

C1 - Utiliser les microfiches et les catalogues de référence.

C2 - Expliquer, à partir d'un cas pratique, la théorie de la couleur :

- nuance
- valeur
- saturation
- reflet.

C3 - Expliquer, à partir d'un cas pratique, la variation d'absorption des pigments :

- le degré Kelvin
- le lux

C4 - Expliquer :

- le spectre solaire
- la roue chromatique
- les couleurs primaires
- les contre-couleurs.

C5 - Corriger une teinte : les variantes de couleurs, les balances, les ordinateurs.

C6 - Utiliser les normes d'élimination des déchets.

- C7 - Choisir des pistolets en fonction des normes prévues.
- C8 - Rédiger un bon de commande en vue de remplacer des pièces d'un pistolet.

### 4.3. COURS : MATHEMATIQUES

Remarque : la prise de conscience des notions et des propriétés résultera d'une véritable activité de l'élève. Les structures et les définitions formelles ne s'enseigneront qu'après une familiarisation des objets mathématiques.

Les activités déclenchées par les situations proposées utiliseront et développeront des compétences spécifiques à la résolution de problèmes :

- comprendre un message
- traiter, argumenter, raisonner
- communiquer
- appliquer.

Ces compétences s'exerceront au travers de situations d'apprentissage impliquant les capacités suivantes :

- 1.1. Utiliser correctement les mots suivants et reconnaître les situations qui justifient leur emploi : terme, constante, variable, coefficient, exposant, monôme, polynôme, degré d'un polynôme, valeur numérique d'une expression, proposition vraie ou fausse, relation (directement) proportionnelle.
- 1.2. Maîtriser le calcul algébrique nécessaire :
  - à la transformation de formules
  - au calcul sur les radicaux d'indice 2.
- 1.3. Résoudre, dans l'ensemble des réels, des équations du premier degré à une inconnue en se basant sur les principes d'équivalence.
- 1.4. Réaliser l'étude graphique d'une fonction du premier degré.
- 1.5. Déterminer des éléments d'un cercle, d'un disque, d'un angle;  
Mesurer l'angle;  
Reporter l'angle.
- 1.6. Calculer le périmètre du cercle, l'aire du disque.

- 1.7. Construire, dans un cercle, l'aire du disque.
- 1.8. Construire une droite parallèle à une droite donnée et passant par un point donné.
- 1.9. Construire une droite perpendiculaire à une droite donnée et passant par un point donné.
- 1.10. Calculer la longueur d'un côté d'un triangle rectangle en se basant sur le théorème de Pythagore (admis sans démonstration).
- 1.11. Partager un segment de droite en parties isométriques en se basant sur le théorème de Thalès (admis sans démonstration).
- 1.12. Reconnaître et construire les droites remarquables d'un triangle (médianes, médiatrices, hauteurs et bissectrices intérieures) pour :
  - déterminer la distance d'un sommet au côté opposé
  - repérer le centre de gravité, le centre du cercle circonscrit, le centre du cercle inscrit et l'orthocentre de ce triangle.
- 1.13. Construire un triangle, un quadrilatère soumis à des contraintes de mesure (côtés et angles) débouchant sur des cas uniques.
- 1.14. Construire un carré, un pentagone, un hexagone, un octogone réguliers inscrits dans un cercle donné.

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- De satisfaire à 12 des 15 capacités du cours de travaux pratiques de peinture de carrosserie et méthode;
- De satisfaire à 4 des 8 capacités du cours de technologie de la peinture de carrosserie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- Du respect des procédures
- De la qualité des réalisations
- De la précision du vocabulaire technique.

## 6. Chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.

Si un expert est engagé, il devra justifier de quatre années d'expérience et de connaissances dans les techniques d'application des peintures modernes et d'un titre d'études de l'enseignement secondaire inférieur.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

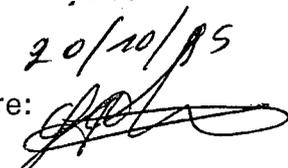
Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du pouvoir organisateur: **COMMUNAUTE FRANCAISE**  
 Directeur de l'Institut pour la Communauté Française: **GODFRAIND Alain**  
 et se rapporte à l'établissement suivant:

**Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française**

adresse complète: **Avenue Herbofin, 39**  
**6800 Libramont**

Date: 20/10/95

Signature: 

**A. Godfraind**  
 Directeur.

2. Transmis en date du \_\_\_\_\_ par le réseau Communauté Française
3. Intitulé de l'unité de formation: \_\_\_\_\_ CODE: 035004 M 21 E 1  
**TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET**  
**BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

4. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n° 1 de 1 page
5. Capacités préalables requises: repris en annexe n° 2 de 1 page
6. Classement de l'unité de formation:

**Enseignement Secondaire Supérieur de Transition**

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe n° 3 de 1 page
8. Programme de (des) cours: repris en annexe n° 4 de 2 pages
9. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n° 5 de 1 page
10. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE	CT	B	16
TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	CT	B	16
2. Part d'autonomie			8
	Total des périodes		40

✓

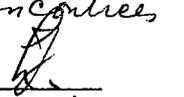
12. Réserve au service d' Inspection.

a. Observation(s) de l' (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique. { annexe(s) éventuelle(s) }.

*Voir une annexe*

*Le 26/12/95* 

J. LISON  
INSPECTRICE

*Observations rencontrées  
Le 29/1/96* 

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:



A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date: 23 JAN. 1996

Signature:

**UNITE DE FORMATION :  
TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 1 Page 1

Le 20/10/1995

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :**

**1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. Finalités particulières :**

A partir de situations vécues par les élèves et de documents réels relevant notamment des droits et obligations du demandeur d'emploi, du contrat de travail, de la feuille de paie, de la mutuelle,

l'élève sera capable de :

- comprendre des messages verbaux et non verbaux relatifs au monde du travail;
- se faire comprendre oralement et par écrit au sujet de ces mêmes thèmes;
- rendre compte de l'information contenue dans différents documents administratifs relatifs à la législation sociale et de compléter ceux-ci.

De plus, il sera sensibilisé à l'importance de l'écoute et amené à consulter des informations tout en développant l'esprit critique devant les sources d'informations.

**UNITE DE FORMATION : -  
TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLES**

Annexe 2 Page 1

Le 20/10/1995

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

1. Capacités : L'élève sera capable de :

- Emettre oralement ou par écrit un message afin de :

- \* donner ou demander une information;
- \* exprimer ou solliciter une information;
- \* restituer un texte écrit.

- Comprendre un message écrit ou oral afin de :

- \* discriminer l'information;
- \* utiliser l'information;
- \* mémoriser l'information

2. Titre pouvant en tenir lieu : C.E.S.I.

UNITE DE FORMATION : ·  
**TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 3 Page 1

Le 20/10/1995

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION  
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

- Les dédoublements seront souhaités à partir de 25 élèves au maximum
- Le regroupement ne pourra s'effectuer qu'avec des élèves dont le niveau est compatible.

**UNITE DE FORMATION : .  
TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 4 Page 1

Le 20/10/1995

***PROGRAMME***

**A) COURS DE NOTIONS DE LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

L'élève sera capable de :

- Identifier les différents éléments d'un contrat de formation professionnel, en particulier :
  - droit et obligation de l'apprenti;
  - contenu du contrat;
  - les modalités de rupture d'un contrat de formation;
- Compléter un document en cas de maladie, accident de travail ou sur le chemin du travail;
- Remplir une déclaration d'accident;
- Expliquer un document concernant la formation professionnelle, déterminer les frais de déplacement, dresser la liste des absences et justificatifs, ainsi que les jours de congé - promérités ou non;
- Expliquer un certificat d'incapacité de travail.;
- Identifier les différents types de contrat de travail;
- Distinguer les différents éléments d'un contrat de travail:
  - contenu obligatoire
  - droits et obligations - du patron
  - de l'ouvrier
  - la période d'essai
  - rupture du contrat de travail: explication des différentes possibilités .
- Identifier les différents éléments d'une feuille de paie et en vérifier le calcul .

**UNITE DE FORMATION : -  
TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 4 Page 2

Le 20/10/1995

**B) COURS DE TECHNIQUES DE COMMUNICATION**

L'élève sera capable de :

- Lire, comprendre et remplir des documents relatifs à la vie privée et professionnelle (formulaires d'assurance, mutuelle, allocations familiales, factures, déclaration d'accident, ... ) ;
- Analyser des messages en vue d'une meilleure compréhension (textes, consignes, règlements de travail, notices ... ) ;
- Synthétiser des informations simples ;
- Transmettre oralement ou par écrit des informations simples ;
- Demander des informations par courrier ou par téléphone et les retranscrire ;
- Consulter des sources d'informations (dictionnaires, bottins, livres de grammaire, ... ) ;
- Communiquer en groupe au sein de l'entreprise de façon efficace et claire pour s'y intégrer harmonieusement;
- Rédiger une lettre de présentation à l'emploi :
  - curriculum vitae ;
  - présentation à l'employeur (jeu de rôle)

**UNITE DE FORMATION :  
TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 5 Page 1

Le 20/10/1995

**FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

- Une évaluation continue et formative permettra de contrôler les savoirs, savoir-faire et savoir être inhérents à l'unité de formation;

L'élève sera capable de :

- se présenter de façon adéquate devant un employeur pour un entretien d'embauche;
- rédiger un curriculum vitae;
- comprendre et interpréter les termes d'un contrat de travail d'une feuille de paie ou de tout autre document inhérent à l'exercice de la profession.

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant fait preuve de sa capacité à :

- montrer, lors de l'entretien d'embauche, que son profil professionnel répond à la demande;
- compléter un document administratif en l'adaptant à sa situation personnelle.

UNITE DE FORMATION : .  
**TECHNIQUES DE COMMUNICATION  
ET BASES DE LA LEGISLATION PROFESSIONNELLE**

Annexe 6 Page 1

Le 20/10/1995

**PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS**

Les chargés de cours seront des enseignants.

4630-05

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION  
STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française

Libre confessionnel

Provincial et communal

Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du conseil de coordination.

Date et signature :

le 14 décembre 1998

2. Intitulé de l'unité de formation :

**Stage : peintre en carrosserie.**

Code de l'U.F. : <u>274019U21EA</u>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

transition

qualification

Du degré :

inférieur

supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  oui  non

7. Constitution des groupes ou regroupement : sans objet (pas d'annexe 3).

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 2 pages.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation (3)	274019021EA	Code du domaine de formation (4)	205
----------------------------------	-------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : (2) 240 périodes

Code U  
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes	
		- par étudiant	- par groupe d'étudiants (1) (2)
P.P.	Ø		5

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

*Néant Le 27/01/1999*

*[Signature]*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*[Signature]*

31 JAN 1999

Date : .....

Signature :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## 1. Finalités de l'unité de formation

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit:

- 1.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de placer l'étudiant dans le contexte de la vie professionnelle et de développer les compétences acquises dans l'unité de formation "*Peinture de carrosserie*".

Le stage a aussi pour but de rendre l'étudiant capable :

- de s'intégrer dans une équipe;
- d'organiser le poste de travail de façon rationnelle;
- d'effectuer des travaux dans le respect des règles de l'art, de sécurité et d'hygiène et des attitudes ergonomiques;
- de développer des attitudes d'autonomie.

## 2. Capacités préalables requises

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation ESIT "**Pistoleur en carrosserie**" ou satisfaire à un test d'admission sur les capacités terminales de cette unité.

L'inscription de l'étudiant dans l'unité de stage reposera sur une décision du Conseil des études de l'unité ESST "**Peinture de carrosserie**" confirmant que cet étudiant a déjà acquis une maîtrise suffisante des capacités à atteindre pour commencer son stage.

## 3. Programme des cours

### 3.1. Etudiant

L'étudiant effectuera son stage dans une entreprise de peinture de carrosserie.

Le stage visera à appliquer des savoirs, savoir-faire et savoir-être du programme de l'unité de formation ESST "*Peinture de carrosserie*".

L'étudiant sera capable :

- C1. De s'adapter à une équipe de travail.
- C2. D'organiser méthodiquement son poste de travail en fonction du temps dont il dispose et des tâches qui lui ont été attribuées.
- C3. De signaler oralement ou par écrit les produits qui lui seront nécessaires.
- C4. De peindre, dans différents types de peintures, un bloc avant, un bloc arrière, un flanc dans une qualité commercialisable.
- C5. D'entretenir l'outillage individuel et collectif.
- C6. D'acquérir une autonomie de travail.
- C7. De respecter les règles de sécurité et d'hygiène propres à la peinture de carrosserie.

### **3.2. Chargé de cours**

Supervision de la préparation du stage (prise de contact avec le maître de stage pour fixer les conditions du stage).

Supervision des activités avec visite aux étudiants sur les lieux de stage pour vérifier que le travail correspond aux objectifs généraux et particuliers.

Evaluation générale du stage avec l'apprenant et propositions éventuelles de remédiation. Il est souhaitable que le maître de stage participe à l'évaluation.

## U.F. Stage : peintre en carrosserie

Annexe 5  
Page 1

### 4. Capacités terminales

A l'issue de la formation, l'étudiant devra maîtriser les compétences suivantes :

- travailler seul ou en équipe;
- organiser méthodiquement son poste de travail;
- contrôler l'approvisionnement du poste de travail;
- peindre, dans différents types de peintures, un bloc avant, un bloc arrière, un flanc dans une qualité commercialisable;
- entretenir l'outillage individuel et collectif;
- respecter les règles de l'art, de sécurité et d'hygiène.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra présenter un rapport de stage situant et décrivant les activités effectuées pendant le stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du respect des règles du bien-être;
- de la qualité des travaux réalisés;
- du soin;
- de l'autonomie.

## U.F. Stage : peintre en carrosserie

### **5. Chargés de cours**

Les chargés de cours seront des enseignants.

8630-06-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION  
EPREUVE INTEGREE

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du conseil de coordination.*

Date et signature :  
*le 14 décembre 1998*

2. Intitulé de l'unité de formation :

*Epreuve intégrée de la section « Peintre en carrosserie ».*

Code de l'U.F. :	<i>274017U22EA</i>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
------------------	--------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :  qualification  transition
- Du degré :  inférieur  supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  oui  non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 2 pages.
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation (3)	274017U22E1	Code du domaine de formation (4)	205
----------------------------------	-------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

11.1 Etudiant : (2) 16 périodes

Code U  
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

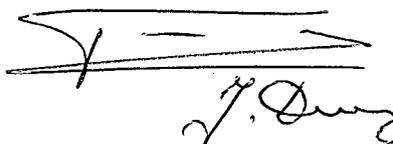
<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	P.P.	O	2	
	C.T.	I	2	
Epreuve intégrée de la section	P.P.	O	8	
	C.T.	I	4	
Total des périodes			16	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

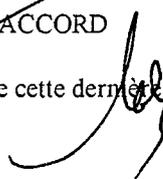
Néant le 27/01/1999



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



31 JAN. 1999

Date : .....

Signature :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

# U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

Annexe 1  
Page 1

## **1. Finalités de l'unité de formation**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, la formation permettra de:

- 1.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de démontrer sa faculté d'intégrer l'ensemble des compétences reprises dans la fixation des capacités terminales des unités déterminantes.

# U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

Annexe 3  
Page 1

## **2. Constitution des groupes ou regroupement**

Néant

# U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

Annexe 4  
Page 1

## 3. Programme

### 3.1. Etudiant

L'étudiant sera capable de préparer et de réaliser la peinture d'un bloc avant, d'un bloc arrière, ou d'un flanc.

L'étudiant devra préalablement :

- Etablir un mode opératoire succinct de la réalisation;
- Etablir une liste des matières d'œuvre.

D'autre part, l'étudiant devra être capable d'expliquer et de justifier les aspects techniques et technologiques de la réalisation et des activités.

# U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

Annexe 4  
Page 2

## 3.2. Programme des chargés de cours

Les enseignants seront chargés :

- d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- de présenter, par écrit, le travail à réaliser;
- de corriger les méthodes de travail et d'apporter les remédiations nécessaires;
- de superviser les travaux;
- d'interroger succinctement les étudiants sur les aspects méthodologiques et technologiques des réalisations.

## U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

### **4. Capacités terminales**

Les réalisations, la préparation du travail, les aspects méthodologiques et technologiques devront permettre à l'étudiant de prouver qu'il intègre les capacités terminales des unités déterminantes de la section.

Le degré de maîtrise sera atteint si le travail est présenté dans le respect :

- des critères de qualité prédéfinis;
- du temps alloué;
- des règles de l'art, de sécurité et d'hygiène générales.

# U.F. Epreuve intégrée de la section "Peintre en carrosserie"

Annexe 6  
Page 1.

## 5. Chargés de cours

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle de 4 années au moins dans le domaine de la peinture de carrosserie et des peintures modernes et d'un titre d'études de l'enseignement secondaire inférieur.